



## PROCÈS-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 11 JUILLET 2022

L'an 2022, le 11 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais s'est réuni à la salle intercommunale d'Anglure, rue du Mazelot, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAURENT Cyril, Président, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit ou par voie électronique aux conseillers communautaires le 04/07/2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes, le 04/07/2022.

**Présents** : M. LAURENT Cyril, Président, Mme ALINE Frédérique, M. BASSAC Benoît, M. BASSON Alain, M. BATONNET Jean-Luc, M. BOURBONNEUX Bernard, M. BOURGEOIS Eric, M. BROCHOT Jean-Claude, M. BROUILLAT Laurent, Mme CABARTIER Karine, Mme CAIN Patricia, Mme CARTON Dany, M. CHAMPION Bernard, Mme CHARPENTIER Françoise, M. CHARPY Yves, Mme DA SILVA Claire, M. DEGOIS Guy, Mme DENIS Lysiane, M. DORBAIS Michel, M. DUBOIS Daniel, M. DUFOUR Olivier, M. DUPONT Thierry, M. ESPINASSE Frédéric, M. FERRAND Thierry, M. FERREIRA Julien, M. FESSARD Noël, M. FEVRE Xavier, M. FRICAULT Gérard, M. GERLOT Jean-François, M. GOMES DE PINHO Daniel, Mme GOURIOU Emilie, M. HEWAK Sacha, Mme JACQUESSON Sylvie, M. LAHAYE José, M. LAJOINIE Patrice, Mme LASSEAU Annick, Mme LEPONT Catherine, Mme LEROY Brigitte, M. MARTIN François, M. MEDRANO Jean-Claude, M. MOREAU Hervé, M. ORCIN Frédéric, M. PELIGRI Michel, M. POUZIER Claude, M. QUEUDRET Bernard, M. SOHIER Alain, M. THUILLIER Jean-François, M. VALENTIN Patrice, M. ZBINDEN Christophe

**Excusés** : M. DESINDE Gilles, M. GERLOT Yves, M. LEBEGUE Philippe, M. PIERRAT Patrick

**Absents ayant donné procuration** : Mme COULON Annie à M. ESPINASSE Frédéric, M. COUTENCEAU Nicolas à M. DUPONT Thierry, Mme DUPONT Marie-Claude à M. DUFOUR Olivier, Mme POUPARD Corine à Mme ALINE Frédérique, M. PROTAT Régis à Mme DENIS Lysiane, M. VERHAEGEN Jean-Pierre à M. ESPINASSE Frédéric

**Absents** : M. AGRAPART Jean, M. BENOIST Jean-Louis, Mme BERTAUT Patricia, Mme BRIER Angélique, M. CACCIA Jean-Paul, M. CURFS François, M. DE ALMEIDA Nelçon, Mme DE SOUSA Karine, Mme DOUCET Carole, M. GRUAT Cyrille, M. HATAT Jean-Luc, M. JACOPE Yves, M. JEGOU Dominique, Mme LECOMTE-BACHELIER Valérie, Mme LEFRANC Sylvie, M. LEGLANTIER Jean-Christophe, M. LEGLANTIER Vincent, Mme LEGRAS Nadine, Mme LEMAIRE Camille, M. MARTIN Bruno, M. MAURY Noël, Mme MICHEL Chantal, M. NOBLET William, M. PERRIN François, Mme PICOT Amandine, Mme ROYER Patricia, M. SANS Bruno, M. SEGUIN Jean-Baptiste, M. VARLET Serge

**A été nommé(e) secrétaire de séance** : M. ORCIN Frédéric

## POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Adoption à la majorité du procès-verbal de la séance du 20 juin 2022.

Monsieur le Président explique les nouvelles règles de vote depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022 : désormais le résultat des votes nominatifs apparaîtra sur chaque délibération pour les scrutins publics. Il rappelle de bien attendre l'ouverture du vote pour que celui-ci soit pris en compte.

Monsieur le Président, en l'absence de questions, soumet la délibération au vote.

Celle-ci est adoptée à la majorité.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
88	49	55
Vote		
<b>A la majorité</b>		
Pour : 53		
Contre : 0		
Abstention : 1		
N'a pas pris part au vote : 1		

### D2022\_061 Participation financière aux travaux d'investissement de la ligne de fret Oiry-Esternay

La voie ferrée allant de Oiry à Esternay, longue de 70 km et comportant deux sections, la première de Oiry à Connantre, et la seconde de Connantre à Esternay, est exclusivement réservée au fret depuis les années 1970, et dessert plusieurs coopératives agricoles ainsi que la sucrerie Tereos de Connantre.

Elle permet la circulation d'environ 145 trains chargés par an pour 180 000 tonnes transportées, ce qui représente une économie de 12 000 camions par an sur les routes.

Cette ligne a fait l'objet de travaux de remise à niveau à compter de 2017, financés pour 5,8M€ par l'Etat, l'ex Région Champagne Ardenne, SNCF Réseau et le Département de la Marne, puis pour 850 K€, par l'Etat et les EPCI d'Eprenay, du Sud-Ouest Marnais et du Sud Marnais.

Ces conventions de financement ont permis de consolider le service ferroviaire pour une durée de 5 ans sur la période 2018-2022.

Cette ligne nécessite aujourd'hui de nouveaux travaux destinés à assurer sa pérennité – reprise de certains ouvrages d'art, remplacement de traverses, et renouvellement du plancher.

Les partenaires concernés par le financement de ces travaux d'investissement se sont mis d'accord sur un scénario ne comportant pas de levée de restriction fortes chaleurs sur la section Oiry-Connantre et dont le coût total est estimé à 29,23 M€, intégrant des travaux qui s'étaleront sur trois ans ; la maintenance de la ligne restant quant à elle à la charge des chargeurs, qui contribueront sur la base de 2€ la tonne transportée, et son coût annuel est évalué à 908 K€.

La répartition financière arrêtée par les partenaires est la suivante :

- Etat : 45 % soit 13 153 500€
- Région : 27.5% soit 8 038 250€
- Département : 25% soit 7 307 500€
- EPCI 2.5% soit 730 751€

(à savoir la Communauté d'Agglomération d'Eprenay, la Communauté de Communes du Sud Marnais et nous-mêmes)

Les enjeux concernant le maintien de cette ligne sont importants tant sur les aspects économiques qu'environnementaux :

- risque de perte de marchés pour les territoires des collectivités riveraines ;
- lourde empreinte carbone, risques accrus en matière de sécurité routière et dégradation accélérée du réseau routier avec la remise en circulation des milliers de camions ;
- fin de l'irrigation des réseaux secondaires.

C'est la raison pour laquelle il est proposé de contribuer au plan de financement destiné à pérenniser cette ligne de fret conjointement avec les deux autres EPCI et à parts égales.

Le calcul serait donc le suivant : un tiers de 730 751€ (2,5% du montant total de l'opération) soit 243 583,67 € maximum.

Le financement serait étalé sur 3 exercices à compter de 2023.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Cyril LAURENT, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité, autorise Monsieur le Président, d'une part à engager la participation de la Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais à hauteur de 243 583,67 € maximum pour le financement du programme de travaux 2023-2025 de la ligne de fret Oiry-Esternay, destiné à en assurer la pérennité sur 5 ans et d'autre part à signer tout document relatif à cette opération.

Monsieur le Président rappelle l'existence de la voie ferrée de 70km entre Oiry et Esternay. Elle est réservée au fret depuis plusieurs années et comporte 2 secteurs : Oiry-Esternay / Connantre-Esternay. La voie ferrée a pour vocation de desservir plusieurs coopératives agricoles notamment la sucrerie TEREOS de Connantre.

Cette ligne Oiry-Esternay a été identifiée à l'échelle départementale comme stratégique pour l'Etat et pour le développement économique de notre territoire. Elle permet la circulation de 155 trains représentant 180 000 tonnes transportées par an environ soit 12 000 camions par année. Elle a fait l'objet de travaux qui ont permis de consolider sur la période 2018-2022. Nous avons appris que la ligne fermerait si nous n'investissons pas à nouveau pour assurer sa pérennité.

Monsieur le Président informe l'Assemblée que ce sujet a fait l'objet de comités présidés par Madame la Sous-Préfète Emmanuelle GUÉNOT qu'il remercie pour son investissement sur ce dossier.

Trois EPCI sont concernés par cette problématique :

- la Communauté d'Agglomération Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne ;
- la Communauté de Communes du Sud Marnais ;
- la Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais.

Ces travaux représentent environ 30 millions d'euros. L'Etat a décidé de participer à leur financement à hauteur de 45%. La Région Grand-Est, elle aussi a décidé d'augmenter sa participation, ce à hauteur de plus de 2,75% (soit 27,5%), le développement de la Marne intervient également de manière significative à hauteur de 25%. Les EPCI participent à hauteur de 2,5% soit environ 730 000€.

Les EPCI concernés se sont mis d'accord pour une clé de répartition d'1/3 chacun ; ce qui représente un montant de 243 583€ maximum pour la CCSSOM.

Monsieur le Président explique que le maintien de cette voie est important tant sur le plan économique que sur le plan environnemental. L'investissement financier de la ligne Oiry-esternay évite d'investir dans la réfection des routes communautaires de notre territoire, souvent détériorées par le passage des poids lourds.

Mme Patricia CAIN, Maire de la commune de Saron-sur-Aube, interroge sur la pérennité de la ligne. Monsieur le Président répond avoir demandé à l'Etat de s'engager sur la durée au-delà de 5 ans.

Pour M. Patrice VALENTIN, Maire de la commune d'Esternay, nous sommes dans une démarche plus structurée, plus précise que celle connue il y a quelques années.

M. Frédéric ESPINASSE, Vice-Président en charge de la voirie, de l'urbanisme et de la commande publique, demande à Monsieur le Président s'il a des retours sur sa demande concernant la ligne Sézanne-Anglure. Monsieur le Président répond que ladite ligne n'intervient pas dans les négociations mais que cela pourrait être l'occasion d'avoir des contacts. Il ajoute qu'il ne manquera pas d'y penser.

Monsieur le Président, en l'absence de questions supplémentaires, soumet la délibération au vote.

Celle-ci est adoptée à la majorité.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
88	49	55
Vote		
A la majorité		
Pour : 50		
Contre : 2		
Abstention : 2		
N'a pas pris part au vote : 1		

## D2022\_062 Décision modificative budget général

Après le vote du budget et dans le cadre de sa mise en application, il apparaît sur certains comptes ou opérations des manques de crédits.

Ces situations font généralement suite à l'apparition de nouveaux besoins imprévisibles avant le vote du budget. C'est notamment le cas pour les budgets suivants :

### Budget Général (604)

Dépense :	Opération 1013 (Cantine écoles de Sézanne)	Compte 2313 : - 15 795 €
Dépense :	Opération 1033 (Médiathèques CCSSOM)	Compte 2051 : + 16 710 €
Dépense :	Opération 1033 (Médiathèques CCSSOM)	Compte 2183 : + 6 400 €
Dépense :	Opération 1033 (Médiathèques CCSSOM)	Compte 2184 : + 14 775 €
Recette :	Opération 1033 (Médiathèques CCSSOM)	Compte 1313 : + 6 310 €
Recette :	Opération 1033 (Médiathèques CCSSOM)	Compte 1311 : + 15 780 €

Cette décision aux multiples lignes concernant nos médiathèques s'élève à un montant global de 37 885€.

Elle regroupe deux projets :

- l'achat d'un nouveau mobilier pour la médiathèque d'Anglure, d'un montant de 14 775€ financé par une subvention d'Etat de 6 310€ et pour le solde par un virement de l'opération « cantines dans les écoles » ;
- un projet informatique portant sur l'évolution du logiciel dédié « Orphée » vers un catalogage unique pour une mise en réseau des fonds et l'achat de 4 postes pour la médiathèque d'Anglure. Montant total de 23 110€ financé par 15 780€ de subvention du Département.

Soit des recettes nouvelles pour 22 090€ et un virement de crédit pour 15 795€.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Cyril LAURENT, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité, accepte les décisions modificatives budgétaires présentées ci-dessus.

Monsieur le Président expose les décisions modificatives et excuse l'absence de M. Nicolas COUTENCEAU, conseiller en charge des finances, retenu pour les moissons.

Monsieur le Président évoque la nécessité d'effectuer les dépenses pour permettre les projets dans nos médiathèques intercommunales ; ceci afin de les moderniser et créer l'envie d'y rester. Il prend l'exemple de la médiathèque de Sézanne, qui a son sens, est l'une des plus belles bibliothèques du secteur parce qu'on s'y sent bien lorsqu'on y est. L'objectif est de reproduire une atmosphère, dans les médiathèques d'Anglure et d'Esternay, semblable à celle de la médiathèque de Sézanne. Monsieur le Président informera l'Assemblée de l'avancement des travaux.

Monsieur le Président, en l'absence de questions supplémentaires, soumet la délibération au vote.

Celle-ci est adoptée à la majorité.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
88	49	55
Vote		
A la majorité		
Pour : 53		
Contre : 0		
Abstention : 1		
N'a pas pris part au vote : 1		

## D2022\_063 Acquisition de parcelles à Granges-sur-Aube et Etrelles-sur-Aube

La CCSSOM envisage la construction d'un nouveau puits de forage pour l'alimentation en eau potable du secteur de Granges-sur-Aube (4 000 habitants environ).

Ces travaux ont été rendus nécessaires à la suite d'une inspection du puits existant. Nous nous sommes rendus compte à cette occasion de dégradations importantes sur la colonne du puits avec un risque important d'effondrement.

Les travaux de construction d'un nouveau puits dureront près de 3 semaines. Dans la mesure où nous n'avons pas d'autre solution que celle d'utiliser le puits actuel pour alimenter le secteur et qu'il est impossible de le mettre à l'arrêt pendant 3 semaines, nous avons l'obligation d'en créer un nouveau sur une parcelle proche du périmètre immédiat.

Nous avons donc pris contact avec des propriétaires riverains dont Mme Claudette BENOÎT qui possède plusieurs parcelles et Mme Nadine TISSERANT. Certains de ces terrains sont très intéressants pour notre projet et limiteraient les coûts liés aux raccordements aux ouvrages existants.

Mme Claudette BENOÎT serait d'accord pour vendre ses parcelles mais sous forme d'un lot pour éviter les frais. Voici le détail de ce lot :

- Granges-sur-Aube (51260) :
  - ZD numéro 24 lieudit « LES FRETATS » pour une contenance de 28a 23ca,
  - ZD numéro 25 lieudit « LES FRETATS » pour une contenance de 23ca,
  - ZB numéro 23 lieudit « LA CROIX POITOU » pour une contenance de 24a 02ca,
  - ZB numéro 105 lieudit « LE RAFARD » pour une contenance de 02a 24ca,
- Etrelles-sur-Aube (10170) :
  - ZE numéro 11 lieudit « LE PORT » pour une contenance de 14a 61ca,

Le prix proposé est de 1 400 € pour l'ensemble du lot.

Mme Nadine TISSERANT est d'accord pour céder la parcelle suivante au prix de 250 € :

- ZH numéro 54 lieudit « LE PRE DE LA PLANCHE » pour une contenance de 19a40ca.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur José LAHAYE, Vice-Président en charge de la politique de l'eau, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité, décide d'acquérir auprès de Mme Claudette BENOÎT les parcelles mentionnées ci-dessus pour un montant de 1400€, d'acquérir auprès de Mme Nadine TISSERANT les parcelles mentionnées ci-dessus pour un montant de 250€, de désigner l'office notarial SCP PAGEOT et VINOT à Anglure pour la rédaction des actes authentiques et d'autoriser Monsieur le Président à signer lesdits actes ainsi que toutes les pièces afférentes à ces acquisitions.

Mme Brigitte LEROY, Maire de la commune de Gaye, demande si les parcelles sont situées en zone inondable. M. José LAHAYE répond qu'elles se trouvent près du forage actuel. Elles sont situées en effet en zone inondable du PPRI Seine Aval (Plan de Prévention des Risques d'Inondation), puisqu'il s'agit de puiser l'eau là où elle est présente. Les travaux qui seront effectués pour le nouveau forage prendront en compte les prescriptions du PPRI.

Monsieur le Président explique la raison de l'achat de ces parcelles : leur emplacement étant stratégique et pratique pour la CCSSOM.

M. Alain BASSON, Maire de la commune de la Chapelle-Lasson, questionne sur la qualité de l'eau parce que ces zones pourraient être concernées par des contraintes diverses.

Monsieur le Président, en l'absence de questions supplémentaires, soumet la délibération au vote.

Celle-ci est adoptée à la majorité.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
88	49	55
Vote		
A la majorité		
Pour : 54		
Contre : 0		
Abstention : 1		

## QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

Monsieur le Président clôture la séance à 18h30 et souhaite une bonne soirée ainsi que de bonnes vacances à tous les participants.

La prochaine réunion du Conseil Communautaire est prévue le lundi 26 septembre 2022 à 19h00.

Le Président,  
Cyril LAURENT

